



# INSCRIPTION A LA SELECTION

## FORMATION ALLEGEE BAC PRO AUXILIAIRE DE PUERICULTURE 2019-2020

### NOTICE DE RENSEIGNEMENTS

**Ce dossier d'inscription CONCERNE UNIQUEMENT  
les candidats titulaires d'un Baccalauréat ASSP ou SAPAT  
ou en classe de Terminale ASSP ou SAPAT  
souhaitant bénéficier d'un allègement de scolarité (\*)**

**OUVERTURE DES INSCRIPTIONS**  
**DU LUNDI 5 NOVEMBRE 2018 A 09 HEURES AU LUNDI 19 NOVEMBRE 2018 (CACHET DE LA POSTE)**

### CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Être âgé de dix sept ans au moins à la date de l'entrée en formation (1<sup>er</sup> septembre 2019)
- Être titulaire d'un baccalauréat professionnel ASSP ou SAPAT ou être en classe de terminale ASSP ou SAPAT
- S'être acquitté du versement des droits d'inscription aux épreuves du concours d'admission organisées par l'IFAP. Ces droits s'élèvent à 112 € et devront être payés lors de l'inscription.

(\*) CF ARRETE DU 21 MAI 2014 – DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET ROCKEFELLER (FICHE FORMATION SANITAIRE, ONGLET BAC PRO).

# DEROULEMENT DE L'INSCRIPTION A LA SELECTION

## 1ERE ETAPE : INSCRIPTION ET PAIEMENT

- Lire les 5 pages de la notice de renseignements.
- Imprimer et signer la fiche de renseignements candidat
- Joindre les documents demandés (cf liste ci-dessous)
- Envoyer l'ensemble des documents par **lettre recommandée avec accusé de réception**.

**CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : LUNDI 19 NOVEMBRE 2018 (cachet de la poste)**

**ECOLE ROCKEFELLER**  
**SELECTION FORMATION ALLEGEE BAC PRO**  
**AUXILIAIRE DE PUERICULTURE**  
**4 AVENUE ROCKEFELLER**  
**69373 LYON CEDEX 08**

## LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR

Les pièces citées ci-dessous sont à retourner en recommandé avec accusé de réception ;

- Fiche de renseignements **candidats** complétée **DATEE** et **SIGNEE**
- Photocopie recto verso lisible d'une pièce d'identité en cours de validité sur une seule page non découpée
- Photocopie du livret de famille pour les femmes mariées au cas où le nom marital ne figure pas sur la pièce d'identité
- Curriculum vitae actualisé
- Lettre de motivation manuscrite, détaillée et personnalisée (dont le candidat est l'auteur).
- Dossier scolaire avec résultats et appréciations (Bulletin des classes de Seconde, Première et Terminale) \*\*
- Appréciations de stages ou attestation du lycée précisant que les appréciations de stage ne sont pas remis à l'élève**
- Photocopie du baccalauréat professionnel ASSP ou SAPAT

ou

- Certificat de scolarité pour les candidats en classe de terminale ASSP ou SAPAT en 2018-2019

\*\* Pour les élèves en classe de Terminale en 2018-2019 : les bulletins des classes de seconde et première

- Un chèque d'inscription de 112€ (cent douze euros) à l'ordre de l'ECOLE ROCKEFELLER.

Pour les candidats en classe de Terminale ASSP ou SAPAT en 2018-2019 : l'admission définitive en Institut de Formation d'Auxiliaire de Puériculture sera subordonnée à l'obtention du Baccalauréat Professionnel ASSP ou SAPAT

- Le devis complété et signé relatif à votre baccalauréat ASSP ou SAPAT.

## 2EME ETAPE : SELECTION DES CANDIDATS

- Réception, vérification des pièces constitutives du dossier d'inscription et sélection (\*) des candidats par l'Ecole
- Sélection par l'IFAP des dossiers au regard de critères déterminés par la Directrice (notes, appréciations, absentéisme, lettre de motivation ...)

**RAPPEL : les candidats sont sélectionnés au regard du dossier envoyé.**

(\*) **Si votre dossier est retenu**, vous recevrez un courrier de confirmation fin janvier, puis dans un deuxième temps, une convocation pour l'entretien oral par courrier **le 6 mars 2019**.

(\*) **Si votre dossier n'est pas retenu**, vous serez informé par courrier fin janvier.

**TOUS LES DOSSIERS (Y COMPRIS LES INCOMPLETS OU NON-CONFORMES) SONT ETUDIES ET TRAITES**  
**TOUT PAIEMENT EST DEFINITIF**  
**AUCUN REMBOURSEMENT N'EST ENVISAGEABLE QUEL QUE SOIT LE MOTIF INVOQUE**

## DEMANDE DE TIERS TEMPS MEDICAL

Conformément aux textes en vigueur, les candidats aux concours d'entrée aux écoles paramédicales et aux écoles du secteur social présentant un handicap, tel que défini à l'article L.114 du code de l'action sociale et des familles en situation de handicap peuvent demander à bénéficier de mesures particulières lors des examens.

Pour cela, il vous appartient d'adresser votre demande de dossier directement auprès de la MDPH dont vous relevez.

Le résultat de cette demande devra parvenir à l'IFAP ROCKEFELLER - Service Concours AP - au plus tard le **11 janvier 2019** par **lettre recommandée avec accusé de réception**.

## CALENDRIER

- Ouverture des inscriptions : **Lundi 5 novembre 2019 à partir de 09 heures**
- Clôture des inscriptions : **Lundi 19 novembre 2018 (cachet de la poste)**
- Envoi des courriers pour dossiers retenus et non retenus **Fin janvier 2019**
- Envoi des convocations : A l'entretien oral d'admission pour les dossiers sélectionnés **Mercredi 6 mars 2019 au soir**
- Entretien oral d'admission : **du 26 au 29 mars 2019**
- Résultat final : **Mardi 14 mai 2019 - par envoi postal -**
- Pré-rentrée obligatoire **le jeudi 29 Aout 2019**  
un courrier adressé en juillet vous confirmera votre date et heure de pré-rentrée
- Rentrée scolaire : **le 2 Septembre 2019 à 9h00**

## CONTENU ET DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Les entretiens oraux auront lieu à l'École Rockefeller – 4 avenue Rockefeller – 69008 Lyon (Métro ligne D et Tramway ligne T2 : Arrêt Grange-Blanche).

### ÉPREUVE D'ADMISSION :

Cette épreuve orale d'admission, notée sur 20, consiste en un entretien individuel de vingt minutes avec deux membres de jury.

Dans un premier temps, le candidat présente son parcours, puis dans un deuxième temps, le jury engage un échange avec le candidat sur la base de son dossier (stages, expériences professionnelles, ...) afin d'évaluer l'intérêt du candidat pour la profession et sa motivation à entrer en formation.

Une note inférieure à 10 sur 20 à cette épreuve est éliminatoire.

Après avoir été soumis au Jury d'admission de la sélection, les résultats définitifs seront affichés à l'École et consultables sur le site Internet de l'École : [www.ecole-rockefeller.com](http://www.ecole-rockefeller.com). **Aucun résultat ne sera donné par téléphone.**

Affichage et Consultation sur le site Internet de l'École : **14 mai 2019**

Envoi des courriers de résultats **14 mai 2019 au soir**

## POSITIONNEMENT SUR LES LISTES

Au vu du nombre d'admis à la sélection, deux listes sont établies :

- Une **liste principale** de 18 candidats sur laquelle sont positionnés les candidats ayant bénéficiés d'un report de scolarité et les candidats ayant obtenus les meilleures notes classées par rang
- Une **liste complémentaire** qui **début**e au **19<sup>ème</sup> candidat** classé par rang de note.

---

Article 9 de l'Arrêté du 16 janvier 2006 modifié :

*..."A l'issue de l'épreuve orale d'admission et au vu de la note obtenue à cette épreuve, le jury établit une liste de classement. Cette liste comprend une liste principale et une liste complémentaire.*

*En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs candidats, sont déclarés admis dans l'ordre de priorité suivant :*

- a – Le ou les candidats ayant bénéficié d'une dispense de l'épreuve écrite d'admissibilité ;*
- b – Le ou les candidats ayant obtenu la note la plus élevée à l'épreuve d'admissibilité, dans le cas où chacun des candidats à départager n'a été dispensé de cette épreuve ;*
- c- Le candidat le plus âgé, dans le cas où les conditions des alinéas a et b n'ont pu départager les candidats."...*

La liste principale évolue chaque année pour de multiples raisons (désistements, demande de report de scolarité), ce qui permet de faire appel aux candidats de la liste complémentaire. Vous pouvez être appelé jusqu'au jour de la rentrée.

## REPORT DE SCOLARITÉ

Les résultats des épreuves de sélection ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle elles ont été organisées.

Un report d'admission d'un an est accordé de droit par le directeur de l'IFAP dans les cas suivants :

- Congé maternité.
- Rejet de demande de mise en disponibilité.
- Garde de son enfant ou d'un de ses enfants âgé de moins de 4 ans.

Un report d'admission d'un an renouvelable deux fois :

- Rejet de bénéfice de la formation professionnelle ou sociale.
- Rejet de demande de congé individuel de formation ou de congé de formation

Un justificatif est nécessaire pour tous ces motifs.

Un report de scolarité d'une année peut être accordé par le Directeur de l'IFAP, pour tout événement grave.

## SCOLARITE

- **Statut de l'école :** Fondation reconnue d'utilité publique à but non lucratif  
Établissement privé sans support hospitalier
- **Quota :** 126 places pour l'IFAP Rockefeller se décomposant comme suit :  
108 élèves issus des épreuves du concours d'entrée  
18 élèves relevant de l'Arrêté du 21 mai 2014  
  
26 élèves relevant de l'Arrêté du 16 janvier 2006 modifié (modules complémentaires).
- **Statut :** élève

## FRAIS DE SCOLARITE

Les modalités de prise en charge des frais de formation par la Région ne sont pas connues à ce jour.  
Vous pouvez vous connecter au site de la Région ARA pour faire d'éventuelles simulations et poser vos questions.  
Pour information ci-dessous les tarifs formation allégée Bac Pro ASSP et SAPAT (cf devis).

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL (modules à valider)	Théorie (école) en heures	Coût pédagogique (12,75 €/hre)
ASSP (modules 1, 2, 3 et 5)	455 h	<b>5 801,25 €</b>
SAPAT (modules 1, 2, 3, 5 et 6)	490 h	<b>6 247,50 €</b>